

université
de **BORDEAUX**

Collège **Sciences de la santé**

2020-2021

mis à jour au 12.09.2021

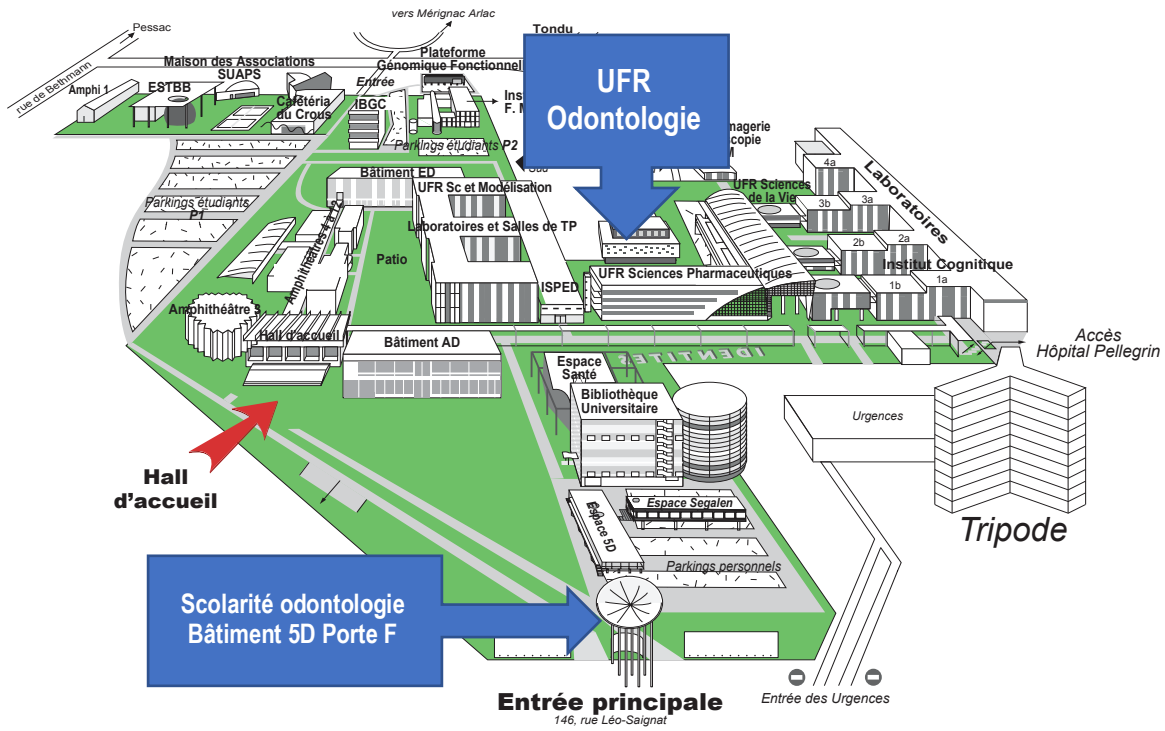
Guide de l'étudiant

UFR des Sciences odontologiques

Rentrée 2020-21

Vade me cum

UFR des Sciences odontologiques,
146, rue Leo Saignat, 33076 Bordeaux Cedex



Doyen Secrétaire de direction	Pr Caroline BERTRAND Mme Alice OUDUN / Mme Anaïs MARCOUILLER	05 47 30 43 01 directeur.odonto@u-bordeaux.fr
Vice-Doyens Pédagogie Recherche Relations internationales	Dr Yves DELBOS Pr Sylvain CATROS Dr Cyril SEDARAT	05 47 30 43 06 yves.delbos@u-bordeaux.fr 05 47 30 43 29 sylvain.catros@u-bordeaux.fr 05 47 30 43 30 cyril.sedarat@u-bordeaux.fr
Responsable administrative	Mme Isabelle DELOM	05 47 30 43 02 isabelle.delom@u-bordeaux.fr
Secrétaire pédagogique	Mme Véronique GUERRERO	05 47 30 43 03 veronique.guerrero@u-bordeaux.fr
Scolarité (Espace 5D)	Mme Nassima BENMAHI Responsable Scolarité (4a, 5a) Mme Sarita PICO (6a, Thèse, Internes, stages DOM TOM) Mme Alyssa DAMART (2a, 3a, CES)	05 57 57 57 34 nassima.benmahi@u-bordeaux.fr 05 47 30 43 27 gwenaelle.pico@u-bordeaux.fr 05 47 30 43 26 alyssa.damart@u-bordeaux.fr
Enseignements pratiques	Bureau des prothésistes M. Pascal HOUSTY M. Julien LASSORT Laboratoire Mme Martine SAINT-MARC Service technique M. Eric PERRIAT	05 47 30 43 52 pascal.housty@u-bordeaux.fr julien.lassort@u-bordeaux.fr 05 47 30 43 24 martine.saint-marc@u-bordeaux.fr 05 47 30 43 51 eric.perriat@u-bordeaux.fr
Informatique, audio-visuel Bureau 218	M. Benoit CROS	05 47 30 43 66 benoit.cros@u-bordeaux.fr
Départements - Odontologie pédiatrique - ODF - Santé publique - OCE - Prothèse - Biologie - Parodontologie - Chirurgie orale - Fonctions dysfonctions	Dr Yves DELBOS Dr François de BRONDEAU Dr Christophe BOU Dr Olivia KEROUREDAN Dr Emmanuel d'INCAU Dr Noélie THEBAUD Dr Yves LAUVERJAT Dr Mathilde FENELON Dr Jean-Christophe COUTANT	05 47 30 43 58 05 47 30 43 53 05 47 30 43 22 05 47 30 43 57 05 47 30 43 59 05 47 30 43 20 05 47 30 43 55 05 47 30 43 54 05 47 30 43 21

Service PHASE

L'université de Bordeaux accompagne les étudiants à besoins spécifiques. Le service PHASE leur propose un accompagnement personnalisé pour favoriser la réalisation de leur projet d'études.

Peuvent être concernés :

- Les étudiants en situation de handicap ou de longue maladie
- Les étudiants sportifs de haut niveau (inscrits sur les listes du ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports) et de bon niveau
- Les artistes confirmés
- Les étudiants élus aux conseils centraux de l'université.



Site internet : [Phase](#)

contact Collège Sciences de la santé

NELLY GARCIA - 05 57 57 56 84

phase.bordeaux@u-bordeaux.fr

Créé à l'initiative conjointe des étudiants et de la Direction le **bureau bien-être** a pour mission l'écoute et le soutien des étudiants en odontologie de Bordeaux
bbe.odonto@u-bordeaux.fr

Contrat CESP



Le contrat d'engagement de service public (CESP), créé par la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013, prévoit que les étudiants en odontologie peuvent se voir accorder une allocation mensuelle de l'ordre de 1200€ brut par mois. En contrepartie, les signataires s'engagent à exercer leurs fonctions dans des zones identifiées par les ARS où l'offre en chirurgie dentaire est insuffisante. En contrepartie, ils s'engagent à exercer, à titre libéral ou salarié, dans des zones identifiées par les ARS où l'offre en chirurgie dentaire est insuffisante, et pour une durée égale à celle durant laquelle ils ont perçu cette allocation avec un minimum de 2 ans d'engagement.

Plusieurs modes d'exercice sont possibles mais avec l'obligation d'exercer dans le cadre des conventions conclues avec les organismes de l'assurance maladie : exercice libéral, exercice salarié (centres de santé, maisons de santé pluridisciplinaires, établissements de santé...) ou mixte. Le lieu

d'exercice peut revêtir la forme d'un exercice mixte entre différentes structures, mais toutes doivent être situées dans une zone prévue au deuxième alinéa de l'article 9 du décret n° 2013-735 du 14 août 2013 relatif au contrat d'engagement de service public durant les études odontologiques.

Peuvent signer un CESP, les étudiants en odontologie dès leur 4^{ème} année d'études odontologiques et jusqu'à leur 6^{ème} année incluse dans le cas de la réalisation d'un troisième cycle court ou jusqu'à leur 5^{ème} année incluse dans le cas de la réalisation d'un troisième cycle long (internat).

Composition du dossier et formulaire type à consulter sur le site www.cesp.sante.gouv.fr

Dépôt des candidatures au mois de novembre





Votre carte IZLY

Lors de votre première inscription administrative, vous aller recevoir gratuitement **une carte Izly** qui :

- est votre carte d'étudiant : justificatif social ou pour se présenter aux examens
- vous permet d'accéder à un panel de services (accès au restaurant et bibliothèque universitaires, parking étudiant...photocopies)
- est utilisable comme porte-monnaie électronique grâce au système izly (www.izly.fr).

La carte Izly est strictement personnelle. L'accès aux données enregistrées sur la puce est protégé par un code PIN, qui doit obligatoirement être initialisé avant la première utilisation.

Cette carte est indispensable pour accéder au bâtiment lorsque les portes sont verrouillées, et aux salles d'examen pour toutes les sessions



Vos identifiants IDNUM

Votre identité numérique repose sur un **identifiant IDNUM** qui vous permettra d'accéder à l'ENT. Elle est créée automatiquement lors de votre première inscription à l'université de Bordeaux. Elle nécessite une **activation en ligne** sur :

<https://activation.u-bordeaux.fr/index.php?page=etudiant>

<https://sante.u-bordeaux.fr/Formations/S-inscrire-Se-reinscrire/S-inscrire-en-Odontologie>

Vous trouverez sur le certificat de scolarité votre code INE et votre N° étudiant UB qui vous seront demandés lors la procédure d'activation.

En cas de perte du mot de passe, votre IDNUM devra être réinitialisé à partir de la question/réponse saisie lors de la l'activation de l'IDNUM et de votre code étudiant



Votre accès Apolline

Apolline est la plateforme pédagogique de l'UFR sur base Moodle. Elle abrite les supports de cours et d'évaluation derrière l'ENT. Vous êtes automatiquement ajouté(e) dans la cohorte de votre année, dès que votre inscription administrative est régularisée.

En cas de difficultés pour vous connecter, contactez Benoit Cros.



RENTREE 2020-21

La situation sanitaire peuvent conduire à des aménagements spécifiques du fonctionnement de l'UFR durant cette année. Ces dispositions sont évolutives et peuvent concerner :

- l'accès au bâtiment et la circulation interne,
- la capacité d'accueil des salles et des amphithéâtres,
- l'organisation des enseignements, des stages et des examens...

Règles communes

- Prévention COVID : port du masque obligatoire dans l'établissement, respect de la distanciation, des gestes barrières, et des sens de circulation que vous trouverez en pièce jointe.
- Seuls les ED et les TP sont maintenus en présentiel avec des groupes restreints en fonction des capacités d'accueil de la salle. La durée des séances de TP sera désormais de 2 heures (décontamination des surfaces et du matériel inclus).
- Les cours magistraux seront enregistrés et mis en ligne.
- Des amphi de présentation générale ou de questions/réponses pourront être organisés en promo entière sur 2 amphis, suivant les possibilités.

Normalement vous connaissez votre affectation hospitalière, rapprochez-vous des chefs de service pour connaître le détail de vos vacances cliniques.

Pour les 3a

- Début des enseignements : le 2 septembre à 8h30 (voir les documents mis en ligne sur Apolline puis cliquer sur l'onglet secrétariat pédagogique).

Pour les 4a

- Reprise d'activité dans les services cliniques à compter du 5 octobre.
- Début des enseignements : le 31 août à 14 heures.

Pour les 5a

- Reprise d'activité dans les services cliniques dès le 31 août
- Début des enseignements : le 5 octobre à 8 heures

Pour les 6a

- Reprise d'activité dans les services cliniques dès le 31 août.
- Pour les étudiants affectés hors Bordeaux, contactez directement les responsables de votre Service hospitalier.
- Les séminaires sont maintenus avec ou sans présentiel en fonction des thématiques dès le 5 octobre.
 - Stage actif : reprise possible, laissée au bon vouloir des maitres de stage fonction de leur capacité d'accueil et des EPI à disposition. Consulter les documents sur le site du Collège Santé pour le détail de la procédure.

Soutenance de thèse en présentiel à partir du 1er septembre avec public restreint fonction des capacités de la salle, sans possibilité de faire un pot de thèse sur place. Possibilité de poursuivre les soutenances en distanciel avec l'accord du président de jury.



GUIDE de l'ETUDIANT DFGSO

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques

► *Le diplôme correspond au 2 premières années du cursus en odontologie* suivant votre réussite au concours de PACES ou à votre admission directe via une passerelle. Il confère un grade Licence et se compose du DFGSO 2 (2^{ème} année ou 2a, anciennement P2) et du DFGSO 3 (3^{ème} année ou 3a, anciennement D1).

► *Ce diplôme comprend* cf MCC en cours):

- des enseignements théoriques ou cours magistraux (CM)
- des enseignements pratiques (TP / EP) et des enseignements dirigés (ED) obligatoires
- un stage d'initiation aux soins infirmier (2a) obligatoire
- des stages d'initiation clinique (2a, 3a) obligatoires
- une formation au numérique (2a) : Pix (anciennement C2i) obligatoire
- un enseignement optionnel obligatoire
- l'attestation de soin d'urgence (AFGSU) obligatoire

► *La validation de toutes les UE est nécessaire pour passer dans le cycle suivant de grade Master (4 et 5a)*. En cas d'échec, vous conservez le bénéfice des UE acquises (principe de capitalisation) et sur décision du jury, vous pouvez bénéficier d'une dette entre la 2^{ème} et 3^{ème} année, évitant le redoublement en vous permettant de poursuivre dans l'année supérieure et de repasser une UE non validée de 2^{ème} année. *Il vous appartient de régulariser cette dette « sans quoi le passage en 4^o année ne sera pas possible », prenez contact avec le responsable d'UE.*

► *Vos contacts*

Gestion des cursus étudiants (inscriptions administratives, conventions de stage, et résultats...)- Scolarité :

Espace 5D porte F (à côté de la bibliothèque universitaire)

Mme Alyssa DAMART : 05 47 30 43 26 (2a et 3a + CES)

Mme Nassima BENMAHI : 05 57 57 57 34 (4a et 5a)

Mme Sarita PICO : 05 47 30 43 27 (6a + internes + thèses, stages DOM-TOM)

Gestion des enseignements (planning des cours et examens...)- UFR :

UFR Odontologie - secrétariat pédagogique - 3^{ème} étage

Mme Véronique GUERRERO : 05 47 30 43 03

► *Documents complémentaires à consulter disponibles sur Apolline ou sur le site du Collège santé*

- Le livret des modalités de contrôle des connaissances (MCC)
- Le livret des enseignements optionnels



L'année ne se termine pas à la fin des cours mais avec la publication des résultats de la session de rattrapage, généralement après la deuxième semaine de juillet...

Points de vigilance DFGSO2 - 2a

1. Stage infirmier

Les étudiants rentrant en 2a doivent obligatoirement effectuer un stage infirmier suivant les modalités précisées par les MCC.

- Pour les étudiants hors bordeaux : vous pouvez effectuer ce stage dans un établissement hospitalier conventionné avec votre université d'origine.
- Pour les étudiants passerelle : vous pouvez être dispensés de ce stage sur justificatifs, si vous l'avez déjà effectué dans un cursus antérieur.

Vaccinations : Les étudiants en formations médicales et paramédicales, sont soumis à des recommandations particulières en matière vaccinations obligatoires. La fiche médicale, disponible sur le site du Collège Santé, dûment remplie par votre médecin traitant sera le justificatif de vos vaccinations tout au long de vos études. <https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/PACES-Paramedical>
Pour les étudiants destinés à suivre des études de médecine et d'odontologie ces fiches doivent être validées obligatoirement par un médecin de l'Espace santé étudiants avant l'organisation des stages de soins infirmiers débutants en septembre. Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage.

2. Stage d'observation au CHU (initiation aux fonctions odontologiques)

Un stage d'observation et d'initiation aux fonctions odontologiques d'une durée de 20h doit être réalisé au deuxième semestre. Vous serez affecté(e) pour une période donnée, sur un des sites disponibles. Ce stage est obligatoire. Les conditions de validation sont inscrites sur le carnet de stage que vous devrez retirer au secrétariat pédagogique.

3. Assiduité :

La présence aux TP et aux ED est obligatoire. Les absences non justifiées vous exposent à une non validation de l'UE correspondante et ce tout particulièrement concernant les disciplines transversales :

- a. La recherche documentaire
- b. La formation au numérique (PIX)
- c. L'anglais

En cas d'absence à un enseignement obligatoire :

- prévenez le responsable d'enseignement
- déposez dans les 48h le justificatif d'absence auprès du secrétariat pédagogique à l'UFR

4. Optionnels (cf livret des optionnels)

Vous devez choisir un optionnel validant et un seul, dont la validation sera nécessaire pour le passage en 3a. Vous disposez de 15j pour changer d'option, mais vous devez le signaler à la scolarité-(espace 5D). Vérifiez les conditions de validation de votre option, pour éviter les mauvaises surprises, et soignez la rédaction et la présentation de vos rapports de stage s'il en est demandé un.

5. Distribution des caisses

Une caisse TP contenant du matériel nécessaire aux TP vous sera confiée en 2a. **Vous devrez la restituer en bon état, caisse et matériel nettoyés, en fin de 4a.** Les éléments manquants devront être remplacés par vos soins.

Points de vigilance DFGSO3 - 3a

1. Assiduité :

la présences aux ED est obligatoire. Les absences non justifiées vous exposent à une non validation de l'UE correspondante et ce tout particulièrement concernant les disciplines transversales :

- a. UE Hygiène et service sanitaire
- b. AFGSU
- c. L'anglais

En cas d'absence à un enseignement obligatoire :

- prévenez le responsable d'enseignement
- déposez **dans les 48h le justificatif d'absence** auprès du secrétariat pédagogique à l'UFR

2. Optionnels

Vous devez choisir un optionnel validant et un seul, dont la validation sera nécessaire pour le passage en 3a. Vous disposez de 15j pour changer d'option mais vous devez le signaler à la scolarité (espace 5D). Vérifiez les conditions de validation de votre option, pour éviter les mauvaises surprises, et soignez la rédaction et la présentation de vos rapports de stage s'il en est demandé un.

3. Dette

Si vous n'avez pas validé une UE de 2a et que vous bénéficiez d'une dette, il vous appartient de prendre contact avec l'enseignant responsable et de vous assurer que vous pourrez l'apurer. Ne pas vous manifester vous expose à un redoublement.

Il n'y a pas de dettes possibles pour le passage en 4a

4. Stage d'observation au CHU (initiation aux fonctions odontologiques)

Un stage d'observation et d'initiation aux fonctions odontologiques d'une durée de 20h doit être réalisé du deuxième semestre. Vous serez affecté pour une période donnée, sur un des sites disponibles. Ce stage est obligatoire. Les conditions de validation sont inscrites sur le carnet de stage que vous devrez retirer au secrétariat pédagogique.

Vaccinations obligatoires et information en 2a

5. Service sanitaire

Un service sanitaire obligatoire de 6 semaines comprenant une formation théorique et pratique a été institué pour tous les étudiants du secteur santé. Il se traduit par une action concrète auprès des publics ciblés qui doit être réalisée pour pouvoir valider le diplôme du DFASO. Une partie des enseignements est mutualisé avec les autres composantes, la partie odontologique spécifique est dispensée dans l'UE de santé publique en 3a au deuxième semestre.

GUIDE de l'ETUDIANT DFASO

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques

► **Le Diplôme correspond au 2 années d'odontologie faisant suite au DFASO.** Il confère un grade Master et se compose du DFASO 1 (4^{ème} année ou 4a, anciennement D2) et du DFASO 2 (5^{ème} année ou 5a, anciennement D3).

► **Ce diplôme comprend** cf MCC en cours):

- des enseignements théoriques ou cours magistraux (CM)
- des enseignements pratiques (TP / EP) et des enseignements dirigées (ED) obligatoires
- des stages cliniques (4a, 5a) obligatoires
- un enseignement optionnel obligatoire
- l'attestation de Formation aux Gestes d'urgence (AFGSU) obligatoire
- l'attestation Radioprotection (5a) obligatoire
- l'attestation MEOPA pour exercer au CHU (5a) obligatoire
- l'attestation Service sanitaire : module théorique et action concrète

► **La validation de toutes les UE est nécessaire pour passer dans le cycle suivant** : internat ou 6^{ème} année. En cas d'échec, vous conservez le bénéfice des UE acquises (principe de capitalisation) et sur décision du jury, vous pouvez bénéficier d'une dette entre la 4^{ème} et 5^{ème} année, évitant le redoublement en vous permettant de poursuivre dans l'année supérieure et de repasser une UE non validée de 4^{ème} année. Il vous appartient de régulariser cette dette, « **sans quoi le passage en 6^o année ne sera pas possible** » prenez contact avec le responsable d'UE.

► **Vos contacts**

Gestion des cursus étudiants (inscriptions administratives, conventions de stage, et résultats...)- Scolarité :

Espace 5D porte F (à côté de la bibliothèque universitaire)

Mme Alyssa DAMART : 05 47 30 43 26 (2a et 3a + CES)

Mme Nassima BENMAHI : 05 57 57 57 34 (4a et 5a)

Mme Sarita PICO: 05 47 30 43 27 (6a + internes + thèses, stages DOM-TOM)

Gestion des enseignements (planning des cours et examens...)- UFR :

UFR Odontologie - secrétariat pédagogique - 3ème étage

Mme Véronique GUERRERO : 05 47 30 43 03

► **Documents complémentaires à consulter disponibles sur Apolline ou sur le site du Collège santé**

- Le livret des modalités de contrôle des connaissances (MCC)
- Le livret des enseignements optionnels

La rentrée des étudiants de 4a est anticipée fin août pour une préparation à la clinique

Points de vigilance DFASO1 - 4a

1. Stages cliniques

Votre entrée en 4a vous confère le statut d'étudiant hospitalier, source d'obligations, notamment en terme de congés. La validation des stages cliniques est basée sur l'activité que vous devez reporter sur votre carnet de stage. Veillez à le tenir à jour et à le faire signer par les enseignants responsables.

2. Stages hors odontologie

La validation des stages hors odontologie est basée sur l'assiduité et l'appréciation du chef de service ou de son représentant. Il faudra veiller à la bonne transmission de cette validation.

3. Service sanitaire

Vous pouvez effectuer l'action concrète nécessaire à la validation de l'attestation Service sanitaire

4. Enseignements complémentaires obligatoires

Attention la présence est obligatoire, en cas d'absence, vous contractez une dette pour l'année suivante.

- a. Module NRBC pour l'attestation de formation aux gestes d'urgence : cours commun avec les autres UFR de santé au deuxième semestre (date en mai à préciser).
- b. ED Lecture critique d'article
- c. TP prothèse implantaire

5. Optionnels (cf livret des optionnels)

Vous devez choisir un optionnel validant et un seul, dont la validation sera nécessaire pour le passage en 5a. Vous disposez de 15j pour changer d'option mais vous devez le signaler à la scolarité (Espace 5D). Vérifiez les conditions de validation de votre option, pour éviter les mauvaises surprises, et soignez la rédaction et la présentation de vos rapports de stage s'il en est demandé un !

6. Restitution des caisses

A la fin de l'année, vous devrez restituer la caisse et le matériel qui vous ont été confiés en 2a ou doit être remplacé par vos soins.,

La caisse doit être rendue propre, contenant l'ensemble du matériel en bon état et nettoyé



Points de vigilance DFASO 2 - 5a

1. Radioprotection

Vous devez obtenir cette attestation, indépendante des autres UE durant votre cursus de 5a. L'UFR vous offre la possibilité de le faire en fonction de ses opportunités. Toutefois comme la validation suppose la présence, vous pourrez être conduit en cas d'absence rechercher une formation extérieure habilitée pour obtenir cette attestation

2. MEOPA

Vous devez obtenir cette attestation délivrée par le CLUD, indépendante des autres UE durant votre cursus de 5a. L'UFR vous offre la possibilité de le faire en fonction de ses opportunités. La présence à cet enseignement est obligatoire et fait l'objet d'une validation par QCM. En cas d'absence à la formation ou d'échec à l'épreuve, vous devez contacter rapidement la scolarité pour trouver une solution de rattrapage.

3. CSCT

Vous devez obtenir ce diplôme, indépendant des autres UE durant votre cursus de 5a pour pouvoir effectuer des remplacements. Suivant les MCC en vigueur, il s'agit d'une épreuve orale portant sur 2 cas cliniques (enfant et adulte) non compensables (il n'y a pas de compensation entre les 2 notes obtenues pour les cas enfant et adulte) mais capitalisables (vous en conservez le bénéfice en cas de redoublement). En cas de non validation, vous ne pouvez accéder aux enseignements de 6a, ni faire de remplacements.

4. Validation du deuxième semestre (5aS8)

La validation du deuxième semestre est subordonnée à l'épreuve pluridisciplinaire de synthèse clinique (examen unique) qui repose actuellement sur la rédaction de questions cliniques réparties sur les champs disciplinaires suivant le principe des questions d'internat avec 1 grande question d'1h, et 5 petites questions de 15 mn chacune.

La validation du DFASO (UE, stages, -attestations réglementaires et CSCT inclus) vous permet d'exercer en tant que remplaçant durant vos congés (attestation à retirer auprès de la Scolarité), après autorisation du Doyen (autorisation à retirer à l'UFR) et sous réserve de présence lors de l'intervention de l'Ordre.

5. Dettes

Si vous n'avez pas validé une UE de 4a et que vous bénéficiez d'une dette, il vous appartient de prendre contact avec l'enseignant responsable et de vous assurer que vous pourrez l'apurer. Ne pas vous manifester vous expose à un redoublement.

Il n'y a pas de dettes possibles pour le passage en 6a

6. Optionnels

Vous devez choisir un optionnel validant et un seul, dont la validation sera nécessaire pour le passage en 6a. Vous disposez de 15j pour changer d'option mais vous devez le signaler à la scolarité (Espace 5D). Vérifiez les conditions de validation de votre option, pour éviter les mauvaises surprises, et soignez la rédaction et la présentation de vos rapports de stage s'il en est demandé un.

Dans le cadre des mesures transitoires, vous effectuerez cette année le service sanitaire pour valider le DFA

GUIDE de l'ETUDIANT TCSO 1

Troisième cycle court en Sciences Odontologiques

► *La validation de la sixième année et la soutenance de la thèse d'exercice permet d'accéder à la profession de chirurgien-dentiste*, pour les étudiants qui ne suivent pas la voie de l'internat.

Les internes en odontologie suivent un cursus de spécialité sanctionné par un Diplôme d'Etudes Spécialisées et la soutenance d'une thèse d'exercice

- Chirurgie orale (4 ans),
- Médecine bucco-dentaire (3 ans),
- ODF (3 ans).

► *Ce diplôme comprend* (cf MCC en cours):

- des enseignements théoriques ou cours magistraux (CM) des enseignements pratiques (TP / EP) et des enseignements dirigés (ED) sous forme de séminaires obligatoires
- la participation à des journées de formation continue
- des stages cliniques (6a) obligatoires
- un stage d'urgence (à définir pour 2020-21)
- des stages de prévention obligatoire
- la réalisation d'un stage actif chez le praticien agréé

Des aménagements spécifiques s'appliquent aux cas des étudiants affectés hors Bordeaux : dispense des gardes HIARP, choix des terrains de stages et optionnels sur place...

Pour les affectations hors bordeaux :

- une réunion d'information (présence obligatoire des étudiants de 5a) est organisée au mois de mai.
- Critères de sélection : PACES d'origine, CESP et projet professionnel, liste au mérite...

► *La validation de la 6^{ème} année est subordonnée à la remise d'un mémoire d'insertion professionnelle au mois de juin*. La validation définitive est prononcée au mois de septembre à l'issu des stages cliniques.

► *Vos contacts*

Gestion des cursus étudiants (inscriptions administratives, conventions de stage, et résultats...)- Scolarité :

Espace 5D porte F (à côté de la bibliothèque universitaire)

Mme Sarita PICO : 05 47 30 43 27 (6a + internes + thèses, stages DOM-TOM)

Gestion des enseignements (planning des cours et examens...)- UFR :

UFR Odontologie - secrétariat pédagogique - 3^{ème} étage

Mme Véronique GUERRERO : 05 47 30 43 03

► *Documents complémentaires à consulter disponibles sur Apolline ou sur le site du Collège santé*

- Le livret des modalités de contrôle des connaissances (MCC)
- Le livret des enseignements optionnels

Points de vigilance 6a

La validation de la 6a repose sur

1. La présence obligatoire aux séminaires et la rédaction d'un projet professionnel

Le nombre de séminaire est fixée chaque année en commission pédagogique. Vous trouverez les dates retenues sur le calendrier prévisionnel publié sur Apolline et du site du Collège Santé. Les journées consacrées à l'insertion professionnelle vous permettront de rédiger un projet sur lequel vous serez évalué.

En cas d'absence à un enseignement obligatoire :

- prévenez le responsable d'enseignement
- déposez **dans les 48h le justificatif d'absence** auprès du secrétariat pédagogique à l'UFR

2. La participation obligatoire à une action de formation continue retenue par l'UFR

Vous serez accueillis au sein de congrès professionnels comme celui de l'AAP début octobre ou d'autres manifestations suivant le calendrier de l'année en cours.

3. La validation des stages cliniques

- Stages hospitaliers, sur votre site au CHU ou en périphérique
- Stage actif de 250h chez un praticien agréé (demande d'agrément à renouveler chaque année auprès de la Scolarité : fiche et liste disponibles sur le site du Collège Santé).
- Participation aux gardes

Pour le stage actif, il est impératif d'établir une convention préalable à déposer minimum 15j avant

Le stage ne peut commencer avant la signature de cette convention, accessible sur p-stage.
<https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Odontologie/3-cycle-court>

4. La validation des stages de prévention

- Journée obligatoire en EHPAD
- Un stage de prévention au choix, en fonction de la liste au mérite
 - Ecoles maternelles, en partenariat avec la Mairie de Bordeaux
 - CREPS
 - Stages hospitaliers

Pour les étudiants affectés hors bordeaux, il est préférable de chercher votre terrain de stage à proximité de votre affectation.

5. La validation d'un enseignement optionnel

En cas de non validation en session 1, il sera possible d'accéder à une session 2

- Epreuve écrite sur les séminaires et les actions de formation continue
- Rattrapage des stages non effectués ou non validés
- Remise du mémoire d'insertion professionnelle

6. Préparation de la thèse cf Guide la thèse